

---

---

**Petits navires — Champ de vision  
depuis le poste de pilotage**

*Small craft — Field of vision from the steering position*

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO 11591:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/05ddc1a6-3437-4074-a353-e836ff603412/iso-11591-2020>



Numéro de référence  
ISO 11591:2020(F)

© ISO 2020

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 11591:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/05ddc1a6-3437-4074-a353-e836ff603412/iso-11591-2020>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

	Page
<b>Avant-propos</b>	<b>iv</b>
<b>1 Domaine d'application</b>	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b>	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b>	<b>1</b>
<b>4 Exigences pour tous les bateaux</b>	<b>2</b>
4.1 Exigences générales	2
4.2 Champ de vision - vers l'avant	3
4.2.1 Horizontal	3
4.2.2 Vertical	3
4.3 Champ de vision - vers l'arrière	4
<b>5 Exigences supplémentaires pour les bateaux à propulsion humaine</b>	<b>4</b>
5.1 Exigences générales	4
<b>6 Exigences supplémentaires pour les bateaux à propulsion mécanique munis d'un volant ou d'un dispositif fixe de contrôle de direction équivalent</b>	<b>4</b>
6.1 Exigences générales	4
<b>7 Exigences supplémentaires pour les bateaux à voile naviguant à la voile ou sous moteur auxiliaire</b>	<b>4</b>
7.1 Exigences générales	4
7.2 Voiles	4
7.3 Dispositifs de direction	5
<b>8 Manuel du propriétaire</b>	<b>6</b>
8.1 Bateau à propulsion humaine	6
8.2 Bateau à propulsion mécanique	7
8.3 Bateau à voiles	7

[ISO 11591:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/05ddc1a6-3437-4074-a353-e836ff603412/iso-11591-2020>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 464, *Petits navires*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 11591:2019), dont elle constitue une révision mineure. Les modifications par rapport à la version précédente sont les suivantes :

- toutes les références normatives ont été datées.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/members.html](http://www.iso.org/members.html).

# Petits navires — Champ de vision depuis le poste de pilotage

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives au champ de vision depuis le poste de pilotage, vers l'avant (horizontalement et verticalement) et vers l'arrière, pour les petits navires d'une longueur de coque ( $L_H$ ) inférieure ou égale à 24 m conformément à l'ISO 8666:2016.

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 7010:2019, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés*

ISO 8666:2016, *Petits navires — Données principales*

ISO 10240:2019, *Petits navires — Manuel du propriétaire*

ISO 11192:2005, *Petits navires — Symboles graphiques*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/05ddcfab-5437-4074-a353-e83611603412/iso-11591-2020>

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Plateforme de navigation en ligne : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

### 3.1

#### poste de pilotage

*zone de pilotage* (3.2) ou *emplacement de pilotage* (3.3)

### 3.2

#### zone de pilotage

*zone à bord d'un bateau à voiles* (3.11) depuis laquelle l'*opérateur* (3.14) pilote le bateau

### 3.3

#### emplacement de pilotage

*zone à bord d'un bateau à propulsion mécanique* (3.12) ou d'un *bateau à propulsion humaine* (3.10) depuis laquelle l'*opérateur* (3.14) pilote le bateau et contrôle la propulsion

### 3.4

#### poste de pilotage principal

*poste de pilotage* (3.1) tel que défini par le fabricant et spécifié dans le manuel du propriétaire qui remplit les exigences relatives au champ de vision du présent document

**3.5**

**position haute de l'œil**

<opérateur debout> position de l'œil située à 1 730 mm au-dessus de la surface sur laquelle l'*opérateur* (3.14) se tient debout, à 400 mm du centre de la jante du volant/barre à roue

**3.6**

**position haute de l'œil**

<opérateur assis> position de l'œil située à 840 mm au-dessus de l'intersection entre le siège comprimé et le dossier du siège, à 400 mm du centre de la jante du volant/barre à roue

**3.7**

**position basse de l'œil**

<opérateur debout> position de l'œil située à 1 480 mm au-dessus de la surface sur laquelle l'*opérateur* (3.14) se tient debout, à 400 mm du centre de la jante du volant/barre à roue

**3.8**

**position basse de l'œil**

<opérateur assis> position de l'œil située à 690 mm au-dessus de l'intersection entre le siège comprimé et le dossier, à 400 mm du centre de la jante du volant/barre à roue

**3.9**

**ligne de référence de niveau**

ligne de flottaison désignée du bateau, déterminée pour ses conditions d'utilisation

**3.10**

**bateau à propulsion humaine**

bateau pour lequel le mode principal de propulsion est la puissance humaine

**3.11**

**bateau à voiles**

bateau dont le moyen principal de propulsion est la puissance du vent

**3.12**

**bateau à propulsion mécanique**

[ISO 11591:2020](#)

bateau dont le moyen principal de propulsion est un moteur

**3.13**

**mode planant**

mode de fonctionnement d'un bateau dans la mer s'effectuant de telle manière que sa masse est supportée de manière significative par la poussée dynamique provenant de la vitesse dans l'eau

**3.14**

**opérateur**

personne pilotant le bateau

**3.15**

**condition normale d'utilisation**

mode se rapportant à la vitesse et au chargement auxquels un bateau est typiquement utilisé

## 4 Exigences pour tous les bateaux

### 4.1 Exigences générales

Les conditions suivantes doivent être remplies dans les conditions normales d'utilisation.

Pour les bateaux ayant plusieurs postes de pilotage, au moins un poste de pilotage doit satisfaire aux exigences du présent document et être désigné comme « poste de pilotage principal ». Les autres postes de pilotage qui ne répondent pas aux exigences du présent document doivent afficher un panneau à ces emplacements, bien visible de l'opérateur, avec le symbole ISO d'avertissement conformément au 19.1